

19 juil 2012 -22:55

Appartient à Conseil des ministres du 20 juillet 2012

## Suppression du chapitre relatif aux plans pour l'emploi des travailleurs âgés de la loi-programme

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi (\*) qui vise à abroger le chapitre 1 du titre 8 de la loi-programme du 29 mars 2012, qui oblige les entreprises à introduire des plans pour l'emploi des travailleurs âgés.

Les partenaires sociaux ont obtenu un accord qui atteint les objectifs poursuivis par ces plans pour l'emploi des travailleurs âgés, via une convention collective de travail conclue au sein du Conseil national du travail. Le chapitre n'a donc plus lieu d'être et est supprimé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de l'Emploi  
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 11  
<http://www.emploi.belgique.be>